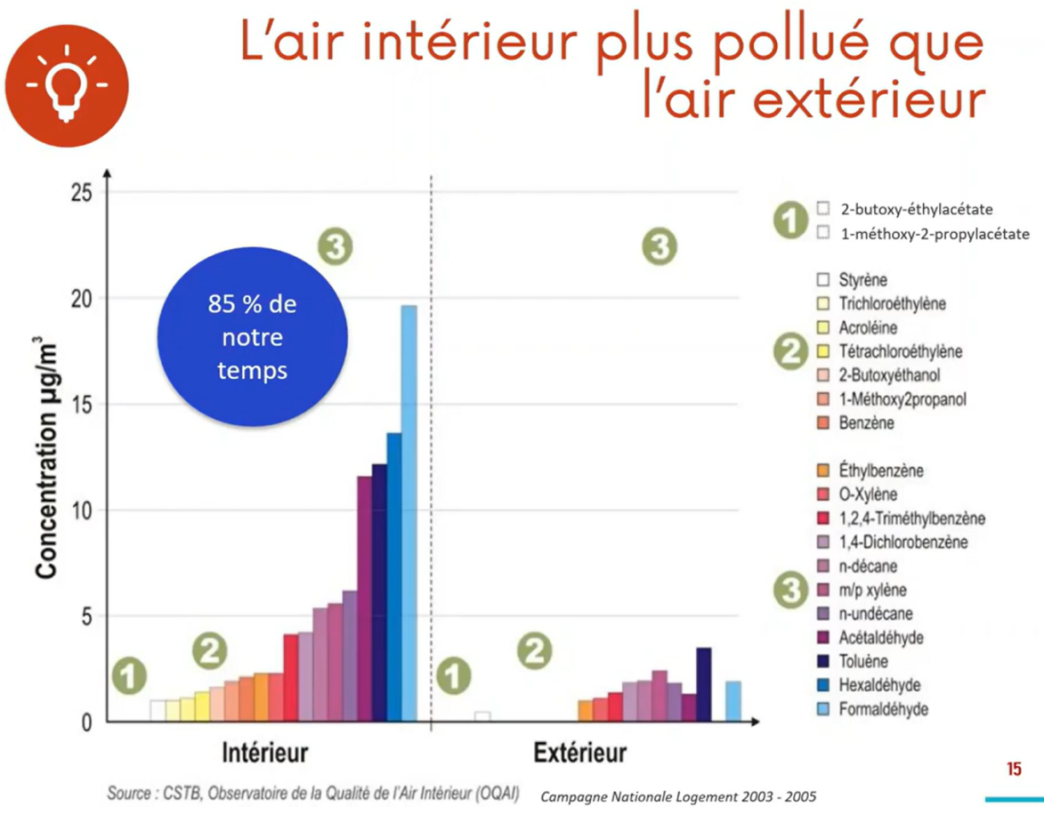
La démarche ECRAINS : pour une meilleure qualité de l'air intérieur

Il y a quelques mois nous vous parlions des démarches BDB, BDNA et BDBFC. Pour cette rentrée 2024-2025, Florès est désormais également accompagnateur ECRAINS ! **ECRAINS, Engagement à Construire Responsable pour un Air Intérieur Sain**, est une démarche d'amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) développée par l'ADEME depuis 2012 et ouverte aux projets depuis 2022. A ce jour, on répertorie 23 projets en cours ou finalisés en démarche ECRAINS à l'échelle du territoire. Vous vous interrogez sur l'intérêt de la démarche et la manière de vous y inscrire ? On vous dit tout !

L'amélioration de la QAI via la démarche ECRAINS

La **qualité de l'air intérieur** devient progressivement un point d'attention majeur dans l'acte de construire. A travers nos modes de vie sédentaires, nous passons près de 85% de notre temps dans un environnement clos ! Sans savoir que l'air de cet environnement est contre-intuitivement plus pollué que l'air extérieur, avec la présence de polluants spécifiques peu règlementés. De plus de nos jours les populations sont de plus en plus sensibles aux pathologies respiratoires (asthmes, allergies).





[Webinare] Présentation de la démarche ECRAINS, par Ville Aménagement Durbale du 24 octobre 2022, Youtube

Une approche préventive

La méthode ECRAINS permet de prendre en compte ces polluants aux différentes étapes d'un projet et propose une approche préventive permettant de :

- **Limiter** les émissions de polluants à la source
- **Pérenniser** la qualité des ambiances intérieures.

Les sources de pollution considérées sont les suivantes :

1. **Pollutions atmosphériques**
2. **Pollutions issues du sol**
3. **Pollutions liées au bâtiment (matériaux)**
4. **Pollutions par les équipements.**

Elles sont encadrées par les différents volets de missions imposés par ECRAINS.

En synthèse, la démarche ECRAINS permet de :

- **Construire des bâtiments tenant mieux compte des enjeux autour de la QAI** et de valoriser l'engagement auprès des futurs utilisateurs.
- **Anticiper une évolution des règlementations QAI**, aujourd'hui limitées aux ERP.
- **Faciliter la montée en compétence des professionnels du bâtiment** sur le sujet

La démarche ECRAINS, pour quels projets ?

La démarche ECRAINS est applicable à toutes les typologies de bâtiments, hormis quelques exceptions concernant des bâtiments à contraintes spécifiques :

- Unités médicalisées
- Piscines
- Ateliers industriels
- Salles blanches

On peut engager la démarche aussi bien en construction neuve qu'en réhabilitation.

Comment ça fonctionne exactement ?

Le fonctionnement de la démarche ECRAINS est similaire à celui des démarches Bâtiments Durables, puisqu'elle repose sur trois principes majeurs :

- **Un tableau de bord adapté à l'ambition du projet.** On évolue chaque projet selon un référentiel contextuel qui prend en compte les particularités environnementales du site et la nature du projet. Ce référentiel est conçu pour s'adapter aux diverses typologies de bâtiments, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitations. Il s'appuie sur 4 missions favorisant une évaluation selon une démarche holistique. Ces 4 missions reprennent les sources de pollutions ciblées par la démarche :



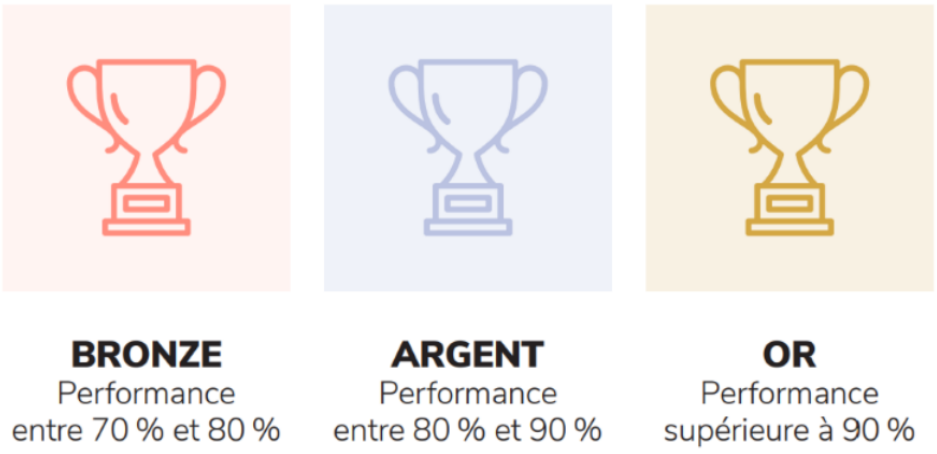
- **Un accompagnement sur mesure**. 2 accompagnateurs formés à la démarche ECRAINS, s'intègrent aux équipes projet, un côté MOA dès la phase de programmation et un second côté MOE, à partir des études de conception. Ils permettent d'animer la démarche, de sensibiliser les acteurs, de tenir à jour le tableau de bord et de participer aux études tout au long du processus, du diagnostic en études préalables à l'exploitation du bâtiment. Cet accompagnement permet d'optimiser les choix techniques et architecturaux en vue d'atteindre les objectifs de qualité de l'air intérieur.

- **Des commissions d'évaluation**. À deux étapes clés du projet (fin des études de conception, réception), une commission interprofessionnelle évalue le projet. Ces commissions, composées de professionnels bénévoles, permettent d'apporter un regard critique et constructif sur les projets tout en favorisant une démarche d'amélioration continue.



Comment évalue-t-on les projets ?

La démarche ECRAINS propose **3 niveaux de reconnaissances** : le bronze, l'argent et l'or.



Ces niveaux sont déterminés par un nombre minimal de points à atteindre sur les exigences spécifiques à chacune des 4 missions. Certaines exigences, dites incontournables, sont pour leur part obligatoires.

Les niveaux sont attribués d'une part par l'accompagnateur , selon le tableau de bord, puis défendus et validés par la commission interprofessionnelle, devant laquelle chaque projet passe à deux reprises :

- À la fin des études de conception
- À la réception

Avant chaque passage en commission, l'accompagnateur évalue le projet selon une grille de près de 80 critères, répartis sur les 4 missions citées, et adaptés en fonction de l'ambition du projet. Cette auto-évaluation est vérifiée et contrôlée par l'ambassadeur régional de la démarche, qui peut demander des compléments de justifications.

Quel est le coût ?

Tout d'abord, la démarche est payante puisqu'une mission d'instruction par l'organisme ambassadeur de la région est nécessaire. En région AURA par exemple, l'ambassadeur est VAD (Ville Aménagement Durable).

En parallèle, le maître d'ouvrage doit s'adjoindre deux prestations d'accompagnateur ECRAINS, portées par des personnes ou des structures formées à la démarche :

- Un **accompagnateur côté Maîtrise d'ouvrage**, soit portée interne, soit par d'un AMO. Il est garant de la bonne application de la méthode ECRAINS à chacune des phases de l'opération.
- Un **accompagnateur intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre**. Il participe aux réunions de conception, anime la démarche et tient à jour le tableau de bord du projet pour permettre la pleine intégration des exigences ECRAINS.

Enfin, la validation de la méthode ECRAINS s'appuie sur une campagne de mesures obligatoires à réception, complétée ou non d'une campagne de réception en usage au premier hiver selon le souhait du maître d'ouvrage. Cette campagne n'est pas réalisée par l'accompagnateur mais par une entreprise de métrologie.

Le coût en prestations intellectuelles additionnelles est difficile à évaluer précisément. On peut toutefois donner la **fourchette de 16 000 € à 65 000 € HT**, selon la taille du projet.

Enfin, le « surcoût » éventuel sur le coût travaux, difficile à évaluer également, dépendra du niveau d'ambition visé et des évolutions de projet retenues pour l'atteindre. Il sera d'autant plus maitrisé que la démarche est intégrée en amont.

Comment y participer pour son projet ?

La démarche ECRAINS s'amorce lors du diagnostic de site, par le choix d'un prestataire « Accompagnateur ECRAINS » côté MOA, capable de définir les missions concernées par le projet et d'aider le maître d'ouvrage à établir son ambition.

Une prise de contact avec l'ambassadeur régional est ensuite nécessaire pour valider l'ambition et l'analyse des missions retenues. L'entrée en démarche est formalisée par la signature d'un acte d'engagement, qui doit intervenir au plus tôt et dans tous les cas avant le dépôt du permis de construire. Le tableau de bord du projet est ouvert dès la phase de programmation et suit le projet jusqu'à la réception.

Un point de vigilance

Attention de bien penser à intégrer l'ambition et les missions retenues dans vos documents de consultation MOE, pour que l'équipe de maîtrise d'œuvre intègre un Accompagnateur ECRAINS !

La démarche est volontaire et concerne tout Maître d'ouvrage, qu'il soit public ou privé. Pour faire reconnaitre son projet, il est essentiel de suivre la démarche dans son intégralité. Un projet ne peut être reconnu par la démarche s'il est déjà avancé dans les études de conception, de chantier, ou déjà en exploitation. Il s'agit donc de prendre contact avec l'ambassadeur ECRAINS dès la définition de l'ambition en phase programme.

Nous sommes convaincus par cette démarche et saurons vous accompagner dès la définition de l'ambition en phase de diagnostic côté Maîtrise d'ouvrage. N'hésitez pas à prendre contact avec Florès pour en savoir plus, et à demander cette compétence au sein de vos CCTP de programmation.

F.B.